

DÉLIBÉRATION n° 2026/023

L'an deux mille vingt-six et le 03 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulías », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.
Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Création et composition des commissions municipales - Commission « Travaux, Urbanisme, Aménagement, Sécurité routière et accessibilité »

Afin de pouvoir assurer une bonne gestion des affaires communales, M. le Maire propose de créer la commission suivante et d'en nommer les participants :

* Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement, Sécurité routière et accessibilité

Chaque commission sera composée de 7 membres en sus du Maire qui en est le président de droit et reflètera la représentation proportionnelle des tendances au sein de notre assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- de constituer la commission comme suit :

COMMISSION TRAVAUX, URBANISME, AMENAGEMENT, SECURITE ROUTIERE ET ACCESSIBILITE	Patrick DA SILVA
	Pierre DE MACEDO
	Frédéric SIBOUT
	Gilles COLOMB
	Stéphanie DUVIEILH
	Gaëlle FLUCK
	Stéphanie LAGLEIZE (Suppléant Bernard PLANO)

Le secrétaire ,



Affiché le 16 avril 2026



Pour copie conforme,
Le Maire,
Laurent LAGES


